



DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE des



APPEL de Guéret du 1er avril 2021

Ensemble, garantir l'accès de TOUTES et TOUS à l'Ecole de la République !

EXIGEONS UN VÉRITABLE
SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION
EN CREUSE

Accusé de réception en préfecture
023-212309603-20210525-lmc120210000069-DE
Date de télétransmission : 28/05/2021
Date de réception préfecture : 28/05/2021

Nos organisations ont fait le choix de se retrouver pour un combat commun : garantir l'accès à l'École de l'ensemble des creusois. C'est donc aujourd'hui toutes les composantes de la communauté éducative qui parle d'une seule et unique voie pour envoyer un message clair :

tous les élèves doivent pouvoir avoir accès à l'École !

Le Plan Particulier Pour la Creuse (PPC) a oublié très largement sa jeunesse et l'École pour garantir des conditions d'accueil et de scolarisation de cette jeunesse. L'erreur doit être réparée.

La communauté éducative creusoise aspire à d'autres choix à court et moyen terme, notamment en cette période de préparation de la rentrée 2021 : la carte scolaire fait l'unanimité contre elle en cela qu'elle ne répond en rien aux besoins des élèves de notre département ! Les mobilisations, 4 samedis consécutifs, en sont la démonstration ! Nous attendons d'autres choix ! Des choix qui permettraient à tous d'accéder à l'école ! Des choix qui permettraient à l'École de garantir la réussite à tous les élèves ! Des choix qui n'assigneraient pas les élèves à leur milieu social d'origine mais qui leur offriraient les clés de leur émancipation !

L'État doit accepter de mettre en œuvre une réelle péréquation entre les territoires pour casser les déterminismes territoriaux, sociaux et de genre : c'est le prix pour faire société et c'est une condition pour rendre attractifs nos territoires ruraux. Oui, les Services Publics sont plus coûteux en milieu rural !

Nos organisations s'engagent pour offrir un avenir enthousiasmant et des perspectives à la jeunesse du département, il est nécessaire que nous dépassions maintenant les constats et que nous mettions en synergie les différentes collectivités locales et les services de l'État pour faire que cette ambition -casser les déterminismes- devienne l'engagement collectif de tout un département... pour sa jeunesse !!!

1- Un constat partagé :

a- L'incapacité structurelle du département à assurer les remplacements

L'Inspecteur d'Académie reconnaît un déficit structurel du remplacement à hauteur de 7 ETP de remplaçants depuis le « non financement » par l'État des décharges de direction des écoles de 1 à 3 classes qui représentent 70 % de nos écoles. Ainsi, par delà la crise sanitaire, les absences non remplacées gangrènent notre école depuis 2014. La crise sanitaire et les consignes de non brassage n'ont fait que mettre en lumière une réalité : le département n'a pas structurellement les moyens d'assurer le remplacement.

Ainsi, pour la seule période de septembre à février, ce sont 570 jours d'école (sur 80 jours effectifs de classe) qui n'ont pas été assurés -pour un département qui ne compte que 425 classes : ce sont donc bien 7 ETP qui manquent sur le remplacement. Autant de jours au cours desquels les élèves ont été empêchés d'accéder à l'École, où les familles ont dû trouver dans l'urgence un mode de garde, où les collectivités ont parfois été sollicitées par l'Education Nationale elle-même pour mettre en place « une garderie » en lieu et place de l'École !

C'est inacceptable !

b- L'incapacité à apporter l'aide attendue aux élèves à besoins éducatifs particuliers

L'état des lieux dressé en CDEN montre que :

- les élèves en difficulté ne trouvent que trop rarement une aide adaptée à leurs besoins. Les indicateurs fournis par l'Inspecteur d'Académie montrent pas exemple que l'aide sollicitée pour répondre aux besoins des élèves ne trouve aucune réponse. Et pour cause, les moyens dévolus ont été divisés par 2 en dix ans!
- Les élèves en situation de handicap n'ont pas tous accès à l'École : les moyens dédiés (SESSAD Déficier Moteur) sont trop souvent « gelés » pour répondre au manque de personnels.
- Les AESH sont mutualisés sur plusieurs écoles, réduisant d'autant et sans concertation les temps d'accompagnement des élèves et rendant inopérant l'accompagnement.
- Les élèves non francophones ou du voyage ne trouvent pas de soutien institutionnel : la capacité à accueillir de notre département « Terre d'accueil » est remise en question.
-

C'est inacceptable !

c- Les transports scolaires : la condition pour un accès à l'École de tous !

Des élèves sont empêchés de se rendre à l'École et d'accéder à l'ensemble des horaires obligatoires par une défaillance du transport scolaire : le sort identifié de longue date réservé aux élèves de SEGPA de Chatelus-Malvaleix en est un exemple. Ainsi, sur les 4 ans de leur cursus collège, ils perdent une demi-année d'enseignement du fait de l'organisation des transports scolaires.

La perspective de la fin du régime dérogatoire au règlement des transports scolaires de la Région Nouvelle Aquitaine, dans notre département, conduira mécaniquement à exclure bon nombre d'écoliers d'un accès à l'École. En effet, les règles d'un ramassage à partir de 3km de l'école (en lieu et place d'un kilomètre), de deux élèves pour maintenir un arrêt et de 4 élèves pour maintenir un circuit à la rentrée 2022 auraient des effets catastrophiques sur la capacité effective de tous les élèves d'accéder à l'École.

C'est inacceptable !

d- L'absence de lisibilité ou quand l'État donne d'une main et reprend de l'autre

La politique de l'État est illisible en matière d'organisation du système scolaire malgré des engagements pris dans le cadre de la convention ruralité. Aujourd'hui, les collectivités s'engagent dans des plans pluriannuels d'investissement dans les locaux scolaires et périscolaires. Ces investissements sont accompagnés par des financements de l'État (DETR, ...). Mais les suppressions de postes de l'Éducation Nationale viennent parfois rendre caduques ces investissements. Ainsi, l'État donne d'une main et reprend de l'autre.

C'est inacceptable !

3- Des engagements pour la Jeunesse : des objectifs de courts et moyens termes

Nos organisations se donnent donc pour ambition collective :

- d'obtenir 10 postes supplémentaires pour atteindre 606 ETP à la rentrée 2021: la ventilation de ces postes fera l'objet d'une consultation des instances dédiées (CTSD, CDEN)
- de définir un indicateur pertinent de l'effectivité du remplacement pour mesurer l'évolution réelle de la situation
- Programmer un plan de prise en charge de réponse aux élèves à besoins éducatifs particuliers
- préparer à deux ans les évolutions (cf charte des services publics) en associant les familles, les personnels -territoriaux et Éducation Nationale- et les élus locaux et accompagner avec les services de l'État toute évolution
- Établir des règles de transports scolaires pour tous qui permette un égal accès à l'École
- d'avoir les moyens humains qui correspondent aux besoins identifiés et définis par la communauté éducative : le département se heurte trop souvent à un manque de personnels et à un recrutement de personnels contractuels qui ne trouve pas de candidats. 100 personnels ont sollicité une entrée en Creuse, ils doivent avoir une entrée facilitée. Quand le nombre de personnels effectivement dans le département est inférieur au nombre de postes définis, alors le remplacement est mécaniquement impacté.

2- Se donner collectivement les moyens d'atteindre ces objectifs

Nos organisations programment donc pour atteindre ces objectifs :

- un courrier commun au Ministre de l'Éducation Nationale pour formaliser nos demandes et lui proposer une rencontre de travail dans le département
- une rencontre commune avec Madame la Préfète pour intégrer les questions relatives à l'École au PPC et formaliser la mise en œuvre de la charte Services Publics appliquée à l'École et les modalités de consultation de la communauté éducative et d'accompagnement des services de l'État dans le cadre de potentielles évolutions de l'offre de services publics.
- une rencontre avec les parlementaires de la Creuse pour présenter l'état des lieux de l'École et nos doléances
- un courrier commun à l'attention du Président du Conseil Régional pour formaliser nos demandes en matière de transports scolaires et programmer une rencontre de travail sur la problématique
- proposer aux collectivités l'adoption de cet appel par délibération de leur conseil délibératif
- une demande conjointe de tous les représentants au CDEN pour solliciter la tenue d'un CDEN : nos organisations n'acceptent pas que les postes soient attribués sans consultation de la communauté éducative et en rupture avec les engagements de l'Inspecteur d'Académie
- un recours administratif contre toutes les fermetures de classe

Nos organisations mettent en perspective :

- **de pavoiser toutes les écoles du département avec une bache précisant le nombre de journées d'absences non remplacées subies depuis septembre par l'École**
- **d'organiser des mobilisations départementales pour rendre compte de l'état d'avancement et des réponses de nos interlocuteurs à l'image des 4 samedis consécutifs de mobilisation à l'initiative ou soutenus par nos organisations. Les prochaines mobilisations sont d'ores et déjà programmées le samedi 21 mai et le 12 juin.**